



Procès-verbal
Le mardi 9 décembre 2003 - n° 38

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Pelletier, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones, fait une déclaration concernant le Conseil de la fédération.

M. Turp (Mercier) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Dépôts de documents

M. Pelletier, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones, dépose :

L'entente fondatrice du Conseil de la fédération.

(Dépôt n° 532-20031209)

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport concernant la situation à la résidence Saint-Charles-Borromée du CHSLD Centre-ville de Montréal.

(Dépôt n° 533-20031209)

9 décembre 2003

Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dépose :

La planification des niveaux d'immigration 2005-2007 ;
(Dépôt n° 534-20031209)

Le document intitulé *L'immigration au Québec* ;
(Dépôt n° 535-20031209)

Le document intitulé *Caractéristiques de l'immigration au Québec*.
(Dépôt n° 536-20031209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 188 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture procède à une consultation générale concernant le plan triennal d'immigration pour la période 2005-2007 en prenant notamment comme outil de référence le document intitulé *La planification des niveaux d'immigration 2005-2007* et tienne des auditions publiques à compter du 10 février 2004 ;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 26 janvier 2004 ;

QUE la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, dépose :

Le plan d'action 2003-2004 de Forêt Québec ;
(Dépôt n° 537-20031209)

9 décembre 2003

L'entente entre le gouvernement du Québec et le Conseil de bande Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam concernant la protection, la recherche biologique et la gestion du saumon atlantique et de l'omble de fontaine anadrome sur la rivière Moisie.

(Dépôt n° 538-20031209)

M. le Président dépose :

Le rapport annuel du Vérificateur général tome II, pour l'année 2002-2003, ainsi qu'une brochure des faits saillants de ce rapport.

(Dépôt n° 539-20031209)

Dépôts de rapports de commissions

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 2, 3 et 8 décembre 2003, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi :

n° 25 Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux

(Dépôt n° 540-20031209)

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 4 et 5 décembre 2003, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi :

n° 30 Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic

(Dépôt n° 541-20031209)

9 décembre 2003

Mme Houda-Pepin (La Pinière), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui, le 5 décembre 2003, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 27 Loi sur l'aquaculture commerciale

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 542-20031209)

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui, le 5 décembre 2003, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 28 Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 543-20031209)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Marois (Taillon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 29 690 membres de la Fédération des étudiants universitaires du Québec, concernant un projet de loi sur l'accessibilité scolaire.

(Dépôt n° 544-20031209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Cousineau (Bertrand) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 131 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Bertrand, concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique.

(Dépôt n° 545-20031209)

9 décembre 2003

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Paquin (Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 19 membres de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec, concernant les services de garde pour les enfants de 0 à 12 ans.

(Dépôt n° 546-20031209)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Marois (Taillon) dépose :

Un document intitulé *Projet de loi-cadre*, préparé par la Fédération étudiante universitaire du Québec.

(Dépôt n° 547-20031209)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Delisle (Jean-Talon) et Mme Maltais (Taschereau) proposent :

QUE l'Assemblée nationale souligne la contribution
exceptionnelle de Sœur Cécile Coulombe au développement
social de la région de Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

À l'invitation de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

9 décembre 2003

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 25, Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, soit maintenant adopté.

À 12 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 03.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 25, Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, soit maintenant adopté.

À 18 heures, M. Sirros, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

9 décembre 2003

La séance reprend à 20 h 03.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 25, Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, soit maintenant adopté.

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, M. Cholette (Hull) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 30, Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

9 décembre 2003

À 23 h 54, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 10 décembre 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET